

Classification des crimes et délits graves.—Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre la personne, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, contre-façon et faux monnayage, autres crimes. Le tableau 6 présente le détail des condamnations pour chaque crime ou délit et le tableau 7 relate les résultats des poursuites; on y voit notamment que le nombre de femmes condamnées était de 3,477 en 1933 contre 3,202 en 1932 et 2,607 en 1931; en 1924 il n'y en avait que 1,826. Enfin le tableau 8 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés: métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

6.—Crimes et délits par classes, années terminées le 30 sept. 1931-33.

NOTA.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1931.		1932.		1933.	
	Accusa-tions.	Condam-nations.	Accusa-tions.	Condam-nations.	Accusa-tions.	Condam-nations.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
CLASSE I.—ATTENTATS CONTRE LA PERSONNE.						
Meurtre.....	49	25	47	23	43	24
Tentatives de meurtre.....	49	32	22	14	37	21
Homicide non prémédité.....	144	52	121	45	110	39
Avortement et suppression d'enfant.....	47	32	56	36	63	48
Viol et autres attentats à la pudeur.....	764	487	734	475	628	454
Proxénétisme.....	65	34	31	22	25	17
Bigamie.....	62	47	55	47	69	59
Coups et blessures avec armes.....	252	152	223	147	192	117
Violence contre femmes ou filles.....	221	189	301	255	341	296
Voies de fait graves.....	1,412	909	1,178	831	1,326	934
Voies de fait sur la police.....	710	653	588	525	564	507
Rixe.....	1,860	1,427	1,823	1,313	1,721	1,233
Refus de pourvoir aux bes. de la famille.....	430	269	378	217	296	148
Abandon d'épouse.....	20	12	12	7	15	10
Blessure en cond. une voit. en vitesse.....	118	81	60	32	63	53
Autres attentats contre la personne.....	121	82	166	102	122	59
Totaux.....	6,324	4,483	5,795	4,091	5,615	4,019
CLASSE II.—ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ, AVEC VIOLENCE.						
Vol avec effraction, cambriolage de maisons, entrepôts et magasins.....	4,030	3,672	4,207	3,842	4,441	3,944
Vol et demandes avec menaces.....	798	655	546	425	508	403
Totaux.....	4,828	4,327	4,753	4,267	4,949	4,347
CLASSE III.—ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ, SANS VIOLENCE.						
Introduction au Canada d'objets volés.....	2	1	4	4	5	4
Détournement.....	54	48	100	87	157	105
Escroquerie.....	2,822	2,406	2,594	2,222	3,011	2,494
Recel.....	701	539	1,009	759	1,323	988
Fraude et entente frauduleuse.....	891	647	774	564	814	656
Vol de gros bétail.....	87	64	89	63	120	97
Vol simple.....	13,668	11,610	12,819	11,144	12,810	11,257
Vol de matières postales.....	29	21	28	24	31	26
Vol d'automobiles.....	943	807	844	718	807	722
Totaux.....	19,197	16,143	18,261	15,585	19,078	16,349
CLASSE IV.—ATTENTATS CRIMINELS CONTRE LA PROPRIÉTÉ.						
Incendie.....	163	86	177	109	135	71
Domages intentionnels aux chevaux, bestiaux et autres biens.....	635	482	534	409	588	448
Totaux.....	798	568	711	518	723	519